

Compte-rendu du Conseil académique pour la scolarisation des élèves et des étudiants handicapés (CASH) du 10 juin 2009

I – Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2008

Le Conseil approuve le compte-rendu, avec la modification apportée par l'Université de la Méditerranée (page 3) : après la phrase « mise en place d'une cellule d'accueil afin de développer des liens plus étroits avec la MDPH », il est demandé de préciser : « le service de Médecine Physique et de Réadaptation du CHU Timone réalise, pour les personnes en situation de handicap, des évaluations médico-sociales. Ces évaluations servent de support à des demandes de soutiens matériels ou humains présentées, soit à la MDPH, soit à d'autres financeurs ».

II - Etat des lieux des modalités d'accueil et de prise en charge des élèves et des étudiants handicapés

A l'école :

- Poursuivant son effort pour améliorer l'accueil des élèves en situation de handicap, l'académie va ouvrir, à la rentrée 2009, 9 UPI (dont 4 spécialisées dans les troubles envahissants du développement) et 2 dispositifs post UPI en LGT.

Sera ainsi constitué un réseau académique de 65 UPI – dont 4 dans le privé sous contrat – et de 9 dispositifs post UPI.

- L'accompagnement individuel et collectif fait également l'objet d'une constante amélioration : en juin 2009, ce sont 1773 personnes, dont 1676 AVS-I, qui accompagnent 3591 élèves, multipliant par cinq, depuis la rentrée 2005, le nombre d'AVS et le nombre d'élèves accompagnés. Tous les AVS recrutés, dont les services éminents sont soulignés, bénéficient d'une formation de 60 heures (5500 journées stagiaires prévues pour 2009-2010).

Par ailleurs, un bilan qualitatif des PPS devra être réalisé.

- Les mesures d'accompagnement aux examens :
 - un aménagement de la dictée au DNB en faveur des élèves reconnus comme souffrant des troubles des apprentissages a été organisé pour la session 2009
 - les principales mesures accordées pour aménagements d'épreuves aux sessions 2009 sont :
 - pour les baccalauréats, général technologique et professionnel : 1271 mesures (dont 919 pour majoration du temps de composition), plusieurs mesures pouvant concerner un même élève
 - DNB : 1072 (même remarque que pour le bac)
 - CAP : 179 mesures
 - BEP : 283

- Concernant la formation des enseignants, le recteur souhaite que soit notamment présenté au prochain CASH un tableau sur l'évolution, ces dernières années, des formations préparatoires au 2CA-SH et de la certification; il rappelle que la conception modulaire du 2CA-SH en fait également un outil de formation continue et que l'accompagnement des élèves handicapés est une des priorités du cahier des charges du Plan Académique de Formation.

Par ailleurs, afin de rapprocher formation reçue et exercice de la profession, est en perspective le fléchage des postes pour des affectations correspondant à la certification.

A l'université :

- **A l'université de Provence**, 103 étudiants inscrits en formation initiale et 14 en DAEU se sont présentés au Bureau de l'Insertion des Etudiants en Situation de Handicap (BIESH) pour bénéficier d'une aide. L'université a mis en place un réseau d'enseignants référents et un bonus « solidarité handicap » pour les étudiants qui aident à la prise de notes ciblée.

Le BIESH est désormais installé dans des locaux spécifiquement dédiés sur le site Saint-Charles et sur le site Schuman. Sur ce dernier, outre les bureaux administratifs d'accueil, il sera proposé à la rentrée un espace self informatique équipé de logiciels spécifiques, qui sont déjà installés dans les bibliothèques des deux sites.

- **L'université de la Méditerranée** : le bureau de la vie étudiante développe la cellule handicap et des services supplémentaires pour les étudiants handicapés.

- **L'université Paul Cézanne** a en perspective la mise en place d'une équipe plurielle complétée par des services annexes et l'amélioration de l'accessibilité. Elle a scolarisé en cette année universitaire 102 étudiants en situation de handicap.

- **Afin d'améliorer l'accueil des lycéens handicapés dans l'enseignement supérieur**, aussi bien au niveau des conditions matérielles que de celui de leur intégration dans les cursus de formation, le SAIO a adressé à l'ensemble des LGT publics et privés sous contrat un tableau à renseigner afin d'informer les établissements de l'enseignement supérieur susceptibles de les accueillir et de leur donner la possibilité d'anticiper les mesures à prendre : type de handicap, aides apportées pendant l'année de terminale et besoins identifiés pour une poursuite d'études.

Le recteur souhaite que, de même que nous suivons l'évolution de la scolarisation 1^{er}/2nd degré, nous suivions la scolarisation 2nd degré/université, avec une attention particulière sur les ruptures de scolarisation.

III – Perspectives pour la rentrée 2009

Outre les ouvertures d'UPI, dispositifs post UPI et dispositifs universitaires mentionnés supra, sont à relever :

- **le site ASH**, en cours d'élaboration par une équipe dont la qualité du travail est soulignée, sera mis en place au 1^{er} septembre 2009 ;

les caractéristiques du site :

- un site informatif, en interaction avec les quatre départements et le ministère
- un site interactif avec les enseignants, les AVS et l'encadrement
- un site formatif

- un site collaboratif

L'ARI souhaite que soit établi mise en place un lien entre son site et ce site ASH.

- La création d'un poste d'IEN ASH académique, conseiller du recteur, pour harmoniser et coordonner les pratiques.
